

**Arrêté du 17 octobre 2025 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental des Landes et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration départemental des Landes**

L'inspectrice d'académie directrice académique des services de l'éducation nationale

des Landes, Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental des Landes et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

**ARRETE :**

**Chapitre I<sup>er</sup> : Le comité social d'administration départemental (articles 1<sup>er</sup> à 2)**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration spécial départemental des Landes institué auprès de l'inspectrice d'académie directrice académique des services de l'éducation nationale des Landes comprend, outre l'inspectrice d'académie ou son représentant qui le préside, le secrétaire général de la DSDEN des Landes ou son représentant.

**Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental des Landes les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

**1. Au titre de la FSU**

a) Représentants titulaires : 4 sièges

Cathy VIGNEAU-LAFFARGUE  
Camille SABATHÉ  
Damien MASSON  
Lucie DAGÈS

b) Représentants suppléants : 4 sièges

Laure CAZENAVE  
Christel DE CARLO  
Franck LACHERAY  
Nicolas FAYEMENDY

## **2. Au titre de l'UNSA Education**

a) Représentants titulaires : 3 sièges

Christophe NOWACZECK  
Julien LARRERE  
Anne Marie DARTHOS

b) Représentants suppléants : 3 sièges

Sophie MERCADAL  
Sabrina GLEYZE  
Sara BERNET

## **3. Au titre de FO-FNECFP**

a) Représentants titulaires : 3 sièges

Isabelle BENQUET  
Thierry CLAMENS  
Nicolas GUYARD

b) Représentants suppléants : 3 sièges

Anne KEROUREDAN  
Simon CLAEREBOU  
Lionel SAINT-GERMAIN

## **Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental (articles 3 à 4)**

### **Article 3**

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental des Landes institué auprès de l'inspectrice d'académie directrice académique des services de l'éducation nationale des Landes comprend, outre l'inspectrice d'académie ou son représentant qui la préside, le secrétaire général de la DSDEN des Landes ou son représentant.

### **Article 4**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental des Landes les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

## **1. Au titre de la FSU**

### **c) Représentants titulaires : 4 sièges**

Lucie DAGÈS  
Franck LACHERAY  
Damien MASSON  
Camille SABATHÉ

### **a) Représentants suppléants : 4 sièges**

Emmanuelle PICCOLO  
Cathy VIGNEAU-LAFFARGUE  
Philippe LUCAS  
Hélène BARRACHINA

## **2. Au titre de l'UNSA**

### **a) Représentants titulaires : 3 sièges**

Christophe NOWACZECK  
Sophie MERCADAL  
Julien LARRERE

### **b) Représentants suppléants : 3 Sièges**

Stéphanie BERNADET  
Anne-Marie DARTHOS  
Frédéric LARROQUE

## **3. Au titre de FO-FNECFP**

### **a) Représentants titulaires : 3 sièges**

Anne KEROUREDAN  
Thierry CLAMENS  
Nicolas GUYARD

### **b) Représentants suppléants : 3 sièges**

Isabelle BENQUET  
Céline DUPRAT  
Mélanie DUBROCA

## **Article 5**

Le secrétaire général de la DSDEN des Landes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services départementaux.

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale



Claudine LAJUS